

MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 1er OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Convocation : Vendredi 25 septembre 2026 **Affichage : Vendredi 25 septembre 2026**

Présents : Laure FLEURY, Jacques CHORIER, Marie-Pierre RAVEAUD, Christelle MARTIN, Alice FAURE, Benoit TERRIER, Thierry THOMAS, Martine BILLONNET, Julien CHARNAY, Benoit VOUILLON, Océane CHEVRIER.

Secrétaire de séance: Benoit VOUILLON

L'approbation des PV du 07/07/2026 et du 24/08/2026 se fera lors du prochain conseil

ORDRE DU JOUR

- Eau :
  - Positionnement de Benoît TERRIER dans la commission EAU
  - Demande de subvention au SYDRO
  - Devis BARON - Étude du raccordement des Vernes
  - DM modificative budget Eau
  - Délibération fixant les durées d'amortissement
  - Projet sous le Bois -
  - Revalorisation des tarifs de raccordement au réseau d'eau avec pose d'un compteur
- Voirie - Bâtiment - Matériel :
  - Devis BALLAND pour programme de travaux voirie
  - Acquisition 4x4
  - Taxe logement vacant
  - Devis GEOFFRAY VMC école
  - Entretien chaufferie bois
  - Changement des radiateurs dans un locatif
- Acceptation chèque don cantine
- Ecole - effectif rentrée - carte scolaire
- Vente au déballage du 4 octobre
- Remise de médaille à Isabelle THOMAS
- Dégrèvement sécheresse
- Courrier les Ailes de la Grosne
- Demande de subvention Protection Civile
- Questions diverses

EAU

Positionnement de Benoit TERRIER au sein de la commission Eau
Mme le Maire et Jacques Chorier proposent l'intégration de Benoit **TERRIER** au sein de la commission Eau.

Point sur le réseau d'eau :
Jacques CHORIER fait un point sur la situation actuelle du réseau d'eau potable.
Une surconsommation importante a été constatée. Elle est estimée à environ 600 m³ depuis début juillet prélevées sur le réseau du Brionnais. Cette augmentation peut notamment être liée à d'éventuelles fuites sur le réseau qu'il faut identifier.
Le conseil est informé que l'Agence de l'eau procède au contrôle des nos installations sans que de problème particulier soit relevé pour l'instant.
Le système actuel de collecte de données relié aux compteurs sectoriels montre ses limites : un audit du système de télérelève est envisagé pour une migration possible vers un autre dispositif. Des informations plus précises pourront être données lors d'un prochain conseil.

Demande de subvention auprès du SYDRO :
Jacques CHORIER propose que la commune sollicite une subvention auprès du SYDRO afin de financer les travaux nécessaires au renouvellement des canalisations du réseau d'eau Route de Saint Cyr.

Les canalisations sont vétustes Route de Saint Cyr depuis l'interconnexion SIE Brionnais jusqu'à la vanne d'alimentation du réservoir soit une longueur de 1450 ml.

Il est nécessaire d'intervenir pour le renouvellement de ces canalisations.

Une délibération étant nécessaire pour effectuer cette demande, le projet est présenté au Conseil municipal.

Le coût des travaux de renouvellement pourrait se répartir ainsi :

- Entreprise BALLAND pour un montant de 28 450.00 € HT
- Société HEINRICH pour un montant de 13 162.22 € HT

Ce projet de renouvellement pourrait être financé par le SYDRO à 40% dans le programme 2027 soit à hauteur de 16 644 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SYDRO.

ACCEPTE de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations route de Saint Cyr selon les devis exposés et après l'accord de financement par le SYDRO.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Devis Entreprise BARON pour la reprise d'étude du raccordement des Vernes :

Le devis de l'entreprise BARON d'un montant de **18 000 € HT** pour l'étude du raccordement des sources des Vernes au réseau d'eau potable est présenté au Conseil municipal.
Il est précisé qu'il s'agit d'un dossier important, l'étude devant permettre de déterminer précisément les travaux nécessaires au raccordement. Une somme de 20 000 € est inscrite au budget à ce titre.
Le conseil est favorable à la réalisation de cette étude. Le devis sera accepté.

Décision modificative sur le budget Eau :
À la suite d'un échange avec le Service de Gestion Comptable (SGC), notamment concernant les amortissements, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget Eau afin de mettre en concordance les comptes de la trésorerie avec le budget communal.
La décision modificative est présentée et détaillée au Conseil municipal.

	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
Ouverture de crédits ajustement reprises subv	Chapitre 023 : 4 598 €	Chapitre 042 : compte 747 : 4 598 €
Rectification actif (amortissements)	Chapitre 042 compte 6811 : 148,89 €	Chapitre 042 compte 7811 : 148,89 €
Rectification reprises de subventions	Chapitre 042 compte 6811 :5 081,03 €	Chapitre 042 compte 747 : 5 081,03 €
TOTAL Section de fonctionnement	**9 827,92 €**	**9 827,92 €**
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**
Ouverture de crédits ajustement reprises subv.	Chapitre 040 : compte 139111 : 4 598 €	Chapitre 021 : 4 598 €
Rectification actif (amortissements)	Chapitre 040 compte 28154 : 148,89 €	Chapitre 040 compte 28153 : 148,89 €
Rectification reprises de subventions	Chapitre 040 compte 139188 :4 817,50 €	Chapitre 040 compte 139118 : 4 817,50 €
Rectification reprises de subventions	Chapitre 040 compte 139118 : 263,53 €	Chapitre 040 compte 139188 : 263,53 €
TOTAL Section d'investissement	**9 827,92 €**	**9 827,92 €**
TOTAL GENERAL	**19 655,84 €**	**19 655,84 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative budgétaire n°2 du budget Eau de l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES: 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération fixant les durées d'amortissement :
La Trésorerie a indiqué à Mme GEOFFRE qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les durées d'amortissement, afin que celles retenues par la commune correspondent à celles prises en compte par la trésorerie.
Cette harmonisation permettra d'assurer une concordance entre l'actif de la commune et les données de la trésorerie.
Le Conseil municipal est informé de la nécessité de délibérer.

- Frais d'études et recherches 5 ans
- Matériel et outillage technique 5 ans
- Compteurs d'eau 10 ans
- Pompes et équipements électromécaniques 15 ans
- Installations de pompage 20 ans
- Installations de traitement de l'eau 20 ans
- Réservoirs et ouvrages de stockage 40 ans
- Génie civil des ouvrages 40 ans
- Réseaux d'eau potable 50 ans
- Agencements et aménagements des installations 15 ans
- Autres immobilisations corporelles 10 ans

Le Conseil municipal fixe à 1000 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles dont la durée d utilisation est supérieure à un an sont amortis sur un an, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les durées d'amortissement et le seuil minimal, telles que présentées ci-dessus

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Projet « Sous le Bois » :
Mme le Maire informe le Conseil municipal que le projet de raccordement du secteur « Sous le Bois » ne sera finalement pas réalisé.
L'un des propriétaires concernés prévoit de réaliser un forage, le deuxième propriétaire devra utiliser ses propres sources.

Revalorisation des tarifs de raccordement au réseau d'eau avec pose d'un compteur:
Mme le Maire et **Jacques** CHORIER proposent au Conseil municipal de réfléchir à une éventuelle revalorisation du tarif des raccordements au réseau d'eau réalisés pour les particuliers.
Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à 15 € par mètre linéaire.
Compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, une revalorisation de 17 € à 20 € par mètre linéaire pourrait être envisagée.
Le Conseil municipal souhaite prendre le temps de réfléchir à cette évolution et demande que des devis soient sollicités auprès de l'entreprise intervenant pour la commune afin de vérifier que les tarifs envisagés restent adaptés aux coûts réels.

VOIRIE – BATIMENT – MATERIEL

Travaux réalisés à proximité de la propriété de M. Machillot.

Mme le Maire rappelle que des travaux de drainage vont être réalisés à proximité de la maison de Machillot. La limite de propriété entre la voirie et la parcelle de M. Machillot impose une prise en charge d'une partie du coût des travaux par la commune.

- **Voirie communautaire:**

Route de Vauzelles
Les travaux réalisés par l'entreprise THIVENT sont terminés.
Il est toutefois constaté que les abords du chemin nécessitent une reprise des accotements, le chemin ayant été rehaussé et présentant désormais des dénivelés de chaque côté.
La pose de panneaux signalant des accotements instables ou un danger similaire pourrait être envisagée afin de prévenir les accidents.

- **Devis BALLAND Pour programme de travaux de voirie communale :**

M. Thierry THOMAS, avec les élus de la commission voirie, ont effectué un état des lieux des différents chemins, routes et secteurs de la commune nécessitant des travaux de voirie.
Plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise BALLAND.
Il est précisé que l'ensemble des travaux ne pourra pas être réalisé cette année. Certains travaux devront toutefois être entrepris rapidement en raison de leur caractère urgent.

Chemin du Chien Pendu
Un trou dans la chaussée ainsi qu'un tuyau écrasé ont été constatés.
Une remise en état est nécessaire afin d'éviter une dégradation supplémentaire.
Montant du devis : 1 350 € HT.

Chemin de l'Oder
Il est nécessaire d'installer trois glissières afin de canaliser l'écoulement des eaux pluviales.
Montant du devis : 978 € HT.

Chemin de Vicelaire
Deux solutions sont proposées :
Réalisation en béton : 7 300 € HT ;
Réalisation avec du concassé et des glissières : 5 141 € HT.
Après discussion, le Conseil municipal se prononce en faveur de la solution la plus durable, à savoir la réalisation en béton.

Chemin des Orties
Il est prévu, dans un premier temps, de stabiliser le chemin avec du concassé.
Des travaux de terrassement devront en effet être réalisés ultérieurement dans le cadre des raccordements au réseau d'eau. Il n'est donc pas souhaitable d'engager actuellement des dépenses importantes qui pourraient être amenées à être reprises.
Montant du devis : 3 756 € HT.

Chemin des Grands Vernay
Trois glissières sont à prévoir afin de limiter les importantes saignées et les problèmes d'accumulation d'eau lors des épisodes pluvieux.
Montant du devis : 1 680 € HT.

Aux Prayons

Les fossés doivent être repris et un tuyau doit être supprimé.
Le devis est en cours.

Aqueduc effondré à Vauzelles
La remise en état de l'aqueduc effondré à Vauzelles présente un caractère urgent.
La commune est dans l'attente d'un devis réactualisé.

Secteur au-dessus du chemin de Jugnon
Un important chantier de busage est à prévoir, devis de 1 272 € HT.

Vigousset
Le chemin étant relativement plat, les eaux ont tendance à stagner au lieu de s'évacuer correctement.
Une réflexion doit être menée sur la solution à mettre en œuvre. Le sujet a été évoqué avec M. Balland et un devis est attendu.

Le Conseil municipal étudiera l'ensemble des travaux afin de déterminer ceux qui doivent être réalisés en priorité cette année. L'absence d'agent communal contraint les possibilités de réalisation.
Les travaux pouvant être différés seront inscrits au budget 2027.
Il est également nécessaire de commander des panneaux de signalisation de travaux, ainsi qu'au moins trois panneaux « Voie sans issue », plusieurs camions se retrouvant régulièrement bloqués dans des voies sans issue sur Vicelaire en Haut et sur le chemin de la Gare.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE 4x4 :
Concernant l'achat d'un véhicule 4x4 pour la commune, Mme le Maire fait part de ses réserves concernant l'acquisition d'un véhicule d'un montant d'environ 20 000 € auprès d'un particulier.
Elle estime préférable que la commune puisse disposer d'une facture pour un achat de ce montant avec récupération de la TVA possible et les garanties attendues.
La possibilité d'acquérir un autre véhicule, notamment un Duster, moins coûteux et pouvant répondre aux besoins de la commune, est également évoquée. Contact sera pris avec le garage en question.
Une décision devra être prise rapidement, l'agent technique étant susceptible de reprendre son poste à la mi-octobre aura besoin d'un véhicule.

LAVEUSE COMMUNALE:
Le devis de réparation de la laveuse communale étant quasiment équivalent au prix d'acquisition d'un matériel acheté d'occasion, le Conseil municipal décide de ne pas engager les réparations.

LOGEMENTS LOCATIFS:
Mme le Maire informe le Conseil municipal que les radiateurs du logement de M. BARRAL ont été remplacés.
Mme Océane DEDIEU demande que les sollicitations des locataires lui soient directement transmises.
Le Conseil municipal est favorable à ce que les locataires s'adressent désormais directement à elle pour toute demande concernant leur location.

Un courrier d'information sera adressé aux locataires afin de leur communiquer ces nouvelles modalités de contact.

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Mme le Maire présente au Conseil municipal les informations transmises par la DGFIP concernant la possible instauration de la taxe sur la vacance des logements d'habitation TVLH. Elle en explique le fonctionnement et les modalités d'application.
Après discussion, le Conseil municipal décide de reporter la décision à l'année prochaine.
Un inventaire des logements vacants sur la commune sera réalisé. En fonction des résultats de cet inventaire, la mise en place de cette taxe sera réexaminée.

VMC DE L'ÉCOLE

Un nouveau devis concernant l'installation d'une VMC à l'école, d'un montant de 4 244 €, est présenté au Conseil municipal.
Mme le Maire propose toutefois d'attendre les résultats de l'autodiagnostic radon réalisé début septembre.
Si les résultats ne sont toujours pas satisfaisants, une première solution pourrait consister à installer des aérations sur les fenêtres, puis à réaliser un nouveau contrôle.
La mise en place d'une VMC pourra être envisagée ultérieurement si les résultats restent insuffisants.

ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE BOIS:

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'entretien de la chaufferie bois est prévu le 29 octobre.
Il conviendra donc de procéder à l'arrêt de la chaufferie dès le 28 octobre afin de permettre la réalisation de l'entretien dans de bonnes conditions.
Le ramonage est quant à lui prévu le 18 novembre.

ACCEPTATION D'UN DON POUR LA CANTINE

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu un chèque de 833.20 € correspondant à un don de la cantine scolaire.
Une délibération est nécessaire afin d'accepter ce don.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le don de l'association de la cantine scolaire de Montmelard d'un montant de 833.20 €

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

ÉCOLE – EFFECTIFS ET CARTE SCOLAIRE

Le sujet des effectifs de l'école à la rentrée 2026-2027, ainsi que la situation du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) au regard de la carte scolaire, est évoqué.

À la rentrée 2026-2027, les effectifs du RPI s'élèvent à 104 élèves, dont 23 élèves scolarisés à l'école de Montmelard, répartis comme suit :

- Une classe de petite et moyenne sections : 22 élèves ;

- Une classe de grande section et CP : 16 élèves ;
- Une classe de CP et CE1 : 19 élèves ;
- Une classe de CE2 et CM1 : 24 élèves ;
- Une classe de CM1 et CM2 : 23 élèves.

Il est à noter qu'entre les effectifs annoncés au mois de juin et ceux constatés à la rentrée de septembre, le RPI a enregistré une diminution de **11 élèves**, en raison de déménagements qui n'avaient pas été anticipés.

Par ailleurs, Mme le Maire de Dompierre et Mme le Maire de Montmelard ont rencontré M. Florin, inspecteur de l'Éducation nationale, le 1er octobre au matin. Celui-ci leur a indiqué qu'il n'existait pas, à ce stade, de contrainte absolue imposant la fermeture d'une classe, mais que les services de l'État souhaitaient voir les RPI évoluer vers davantage de regroupements.

À l'issue de cet échange, les deux communes se sont accordées sur la nécessité de laisser l'année scolaire se dérouler, notamment afin de prendre en compte la nouvelle organisation liée au retour de la compétence périscolaire à la charge des communes.

Une réflexion pourra être engagée dans les prochains mois sur l'évolution de l'organisation scolaire, sans qu'une décision urgente ne soit nécessaire à ce stade.

VENTE AU DÉBALLAGE DU 4 OCTOBRE

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une vente au déballage aura lieu principalement dans le bourg le dimanche 4 octobre.
Sept foyers ont prévu d'ouvrir leur cour afin de proposer différents objets à la vente.

REMISE D'UNE MÉDAILLE À Isabelle THOMAS

Mme le Maire informe le Conseil municipal que Mme Isabelle THOMAS doit recevoir une médaille remise par les sapeurs-pompiers.
Il est proposé que cette médaille soit remise à l'occasion des vœux du Maire, en janvier.
Le Conseil municipal est favorable à cette proposition.

DÉGRÈVEMENT SÉCHERESSE

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les informations concernant le dégrèvement lié à la sécheresse et les parcelles concernées sont consultables en mairie.

COURRIER DES AILES DE LA GROSNE

Le courrier des Ailes de la Grosne est présenté au Conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION – PROTECTION CIVILE

La demande de subvention présentée par la Protection Civile est évoquée : le conseil décide de ne pas y donner suite, la somme minimum demandée de 1 000 € est trop importante.

QUESTIONS DIVERSES

La réunion donnée par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier au LAB 71 pour le lancement de la révision du PLUI était très intéressante, de nombreux élus ont répondu à l'invitation. La révision du PLUi s'effectuera sur une période de 2 à 3 ans. Les 2 PLUi existants sur la Communauté de Communes doivent s'harmoniser pour ne faire qu'un et se mettre en compatibilité avec le SCOT approuvé en juin 2025.

Une corvée « Nettoyage Cimetière » sera organisée mi-octobre.

Une corvée Coupe bois est organisée le 21 novembre pour l'entretien du Mont Saint Cyr.

Une commission de travail sera réunie le 26 octobre pour élaborer le PGSSE.

Une formation de 2 jours est proposée à Emilie et Corinne pour la gestion des conflits des enfants sur les temps de garderie et de cantine. La formation est prévue pendant les vacances scolaires. Elles sont toutes les deux d'accord pour y participer.

Une coupe sera remise au collège Saint Cyr de Matour pour le cross du collège qui aura lieu le 14 octobre.

Le Raid Bleu passera par la commune de Montmelard le 29 octobre.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le Dimanche 15 novembre en présence de la Fanfare de **Palinges** à 11h30 à Combrenot et à 12h00 au Bourg.

Le SYSDEL est intervenu pour remplacer les candélabres des lampadaires vétustes de la commune par des installations LED.

Camping sauvage : 3 camions sont stationnés depuis plusieurs jours en haut de Saint Cyr.

La séance est levée à 23h30.

Secrétaire de Séance,

M. Benoit VOUILLON

La Maire,

Laure FLEURY

MAIRIE DE MONTMELARD (S.-et-L.)